Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260522-2026_40-DE

Ploubezre
PLOUBÊR

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 12 mai 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, maire.

Étaient Présents : ,
Mmes N. LE MEST, E. POTEL, H. SIVINIANT, L. FÉGAR, O. LEMESLE, L. BOURDON, A. FERCOQ-LE GUEN, M. P. LE CARLUER, B. GOURHANT, MM E. PENVEN, C. DUDOIGNON, N. COQUILLON, F. MANGARD, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, L. KERLÉVÉO, S. PERON, A. RONDEAU, Y. HENRY, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :
B. PARANTHOEN, procuration à E. PENVEN
K. MARIE, procuration à L. FEGAR.

Absents : J. COQUILLON

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	24
Nombre de votants	27

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Hélène SIVINIANT.

1. FINANCES

A. Groupement de commandes

2026-40

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes coordonné par la Ville de Lannion,

Considérant que la commune est membre d'un groupement de commandes dont la Ville de Lannion assure la coordination,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la commune au sein dudit groupement.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260522-2026_40-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

DE DÉSIGNER conformément à la convention constitutive du groupement de commandes coordonné par la Ville de Lannion :

En qualité de représentant titulaire à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement, les personnes suivantes sont proposées par M. le maire : Mr Luc SIMIER, Maire-Adjoint.

En qualité de représentant suppléant à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement :Mr Charles DUDOIGNON, Maire-Adjoint.

En qualité d'élu référent pour les questions ayant trait au groupement : Mr Eddy PENVEN, Maire.

En qualité de référent administratif suivant le dossier : Mme Véronique ROLLAND, responsable comptabilité.

En qualité de référent technique afin de participer à l'analyse des besoins et/ou à la mise en forme du cahier des charges : Mr Jacques CLEMENT, Responsable Général des Services Techniques.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à la présente délibération.

À Ploubezre, le vendredi 22 mai 2026

Le Maire,

Eddy PENVEN

MAIRIE DE PLOUBEZRE Côtes-d'Armor

Le secrétaire,

Hélène SIVINIANT

MAIRIE DE PLOUBEZRE Côtes-d'Armor